



# SECTION PELISSANNAISE de GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Association de type Loi 1901 - Fondée en 1981  
Agréée sous le N° 1001 5/91 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports  
Siret : 384 972 915 00043 NAF : 9312Z

Siège Social : Chez Mme STEICHEN Mireille  
8, clos du Bramaire 13330 PELISSANNE  
Site Internet : [www.spgv.fr](http://www.spgv.fr)  
Courriel : [spgv@sfr.fr](mailto:spgv@sfr.fr)



## Reprise des cours lundi 10 septembre 2018

Chère adhérente, cher adhérent.

- Par souci de simplification, il n'y aura pas de Pré-inscription par Internet pour les "Renouvellements".
- Il vous suffira de télécharger le "formulaire papier" simplifié sur le Site internet : [www.spgv.fr](http://www.spgv.fr) ou de le renseigner sur place lors de l'inscription (veuillez le remplir en MAJUSCULES et lisiblement).
- Le questionnaire de santé est à remplir et à conserver.

Les inscriptions auront lieu :

<b>Lundi</b>	<b>03/09/2018</b>	<b>10h à 12h</b>	<b>Salle Peller</b>
<b>Lundi</b>	<b>03/09/2018</b>	<b>20h à 21h</b>	<b>Malacrida B</b>
<b>Mardi</b>	<b>04/09/2018</b>	<b>10h à 12h</b>	<b>Malacrida Grande</b>
<b>Mardi</b>	<b>04/09/2018</b>	<b>19h à 20h</b>	<b>Malacrida B</b>
<b>Mercredi</b>	<b>05/09/2018</b>	<b>18h à 20h</b>	<b>Malacrida B</b>
<b>Vendredi</b>	<b>07/09/2018</b>	<b>18h à 20h</b>	<b>Malacrida B</b>

Les personnes qui seront dans l'impossibilité de s'inscrire aux permanences prévues pourront le faire ½ h avant chaque cours et ce jusqu'à fin septembre.

- Tous les dossiers incomplets, le jour de votre inscription, seront refusés. Il est impératif pour une question d'assurance de prendre son adhésion avant de commencer les cours. Toutes les personnes qui n'auront pas pris leur inscription avant de débiter les cours n'y seront pas admis, je vous remercie de votre compréhension.

### Le Dossier comprend :

- Formulaire d'inscription dûment renseigné,
- Le certificat médical produit pour la saison 2016/2017 est encore valable 1 année, mais, si vous avez coché un non à un ou plusieurs items de votre questionnaire de santé, vous êtes dans l'obligation d'en refaire un nouveau. Les personnes qui présentent des pathologies particulières doivent en présenter un chaque année,
- Carte adhérent à tamponner, elle vous sera demandée au début de chaque cours,
- Chèque à l'ordre de SPGV :
  - 77€ pour les Pélissannais / 144€ pour le couple
  - 92€ pour les extérieurs / 174€ pour le couple

N'oubliez pas de consulter notre site internet : [www.spgv.fr](http://www.spgv.fr) vous y retrouverez toutes les informations concernant l'association. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de passer d'agréables vacances. Nous espérons vous retrouver à la rentrée, pour une nouvelle année sportive. Une démo est prévue samedi 1<sup>er</sup> septembre à la journée des associations (Pélissanne Boulègue).

La Présidente : Steichen Mireille